



**ACTE D'ENGAGEMENT SIMPLIFIE
Valant règlement de consultation**

Inventaire des micromammifères sur la RNR du Lac de Malaguet

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Objet de marché :

Contexte : Le Lac de Malaguet est une retenue d'eau créée au Moyen-Âge, localisée sur les communes de Monlet, Sembadel et Félines en Haute-Loire. Le site a été classé comme Réserve naturelle régionale (RNR) en 2014, les principaux intérêts justifiant un tel classement étant :

- Une qualité paysagère remarquable,
- Des gazons amphibies et des herbiers aquatiques d'une grande rareté,



- Un complexe tourbeux incluant la plus importante accumulation de tourbe du plateau de La Chaise-Dieu.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez est gestionnaire de la RNR depuis son classement.

L'un des objectifs à long terme de la Réserve est **l'amélioration des connaissances naturalistes et scientifiques. Plusieurs actions de suivi sont mises en œuvre tout comme le suivi des odonates, des rhopalocères, de l'avifaune et de la flore des tourbières.**

Pour plus d'informations sur la RNR, consulter : [Le lac de Malaguet - Réserve Naturelle Régionale du Lac de Malaguet \(reservenaturellemalaguet.fr\)](http://Le lac de Malaguet - Réserve Naturelle Régionale du Lac de Malaguet (reservenaturellemalaguet.fr))

Missions :

La mission correspond à la réalisation d'un premier inventaire **des micromammifères** (musaraignes, campagnols, mulots, etc.) sur la Réserve naturelle régionale du Lac de Malaguet. Le but est de connaître le cortège des micromammifères qui occupe la réserve.

Il s'agira de faire appel à différentes méthodes de prospection directes et indirectes :

- Recherche et/ou collecte d'indices de présence (féces, poils, empreintes, monticules, nids, ossements dans les pelotes)
- Capture d'individus (pièges INRA)
- Analyse génétique en cas de capture d'espèces cryptiques

La méthodologie suivie sera à préciser avec le Parc avant la phase de terrain et devra limiter au maximum l'impact sur la faune et la flore.

La recherche d'indices et les captures se concentreront préférentiellement sur les zones humides autour du lac : zone ouest (prairie humide pâturée), berges du lac et berges de la Borne occidentale.

La zone de quiétude située au nord du lac sera évitée, dans la mesure du possible, afin de maintenir une zone refuge pour les espèces de la réserve et empêcher le piétinement des gazons amphibies.

Chaque capture donnera lieu à une identification des individus capturés et de mesures biométriques si nécessaire. Ils seront ensuite relâchés rapidement après les mesures.

Conditions d'exécution :

Il est attendu un dialogue régulier avec le Parc qui est gestionnaire de la réserve naturelle régionale (RNR). Aucune étude n'existe à ce jour concernant les micromammifères sur ce site. La cartographie des habitats de la RNR ainsi que des pelotes de réjection collectées en 2025 pourront être transmises au prestataire retenu.

Le terrain d'étude se situant en RNR, le matériel, les méthodes proposées et les zones d'accès utilisées par le prestataire devront veiller à limiter au maximum l'impact sur la faune et la flore.



Livrables attendus :

Le rapport attendu contiendra :

- Une introduction
- Les méthodes utilisées
- Les résultats des inventaires selon les critères définis ci-dessus et leur analyse
- Des conclusions sur l'état de conservation des milieux et des préconisations sur les pratiques de gestion
- Un résumé de l'étude d'une page maximum

Planning prévisionnel :

Une première version du rapport sera envoyée au Parc le 9 octobre 2026. Après prise en compte des remarques éventuelles, le **rapport final sera transmis au plus tard le 6 novembre 2026**.

Réalisation des passages entre le 15 août et le 15 septembre (à définir précisément avec le prestataire).

Le rapport définitif correspondant à cette mission sera fourni en deux exemplaires papier couleur ainsi qu'une version informatique (version Word et PDF, photographies et graphiques en format jpeg, tableau des données compatible avec Géonature). Les données cartographiques devront utiliser la projection en Lambert 93 et être compatibles avec le logiciel QGIS.

Le prestataire devra saisir les données directement dans Géonature grâce à un compte temporaire créé par le Parc (une liste des espèces observées avec leur nom latin et leur CD_NOM devra être transmise au préalable au Parc), ou à défaut dans un tableau Excel qui sera fourni par le Parc en respectant strictement les champs à renseigner.

A noter :

Le logo des financeurs (en Annexe 1) devra figurer sur l'intégralité des productions, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage.

Durée du marché :

Le marché sera conclu jusqu'au 31/12/ 2026.

Budget :

Le montant maximal attribué à cette étude est de 5 600 € TTC.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. La valeur scientifique et technique, la méthodologie proposée : 40%
2. Prix : 40%
3. Le délai d'exécution et le planning proposé : 20%



Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

- Un premier acompte de 20 % sera versé au lancement la mission sur présentation d'une facture,
- Le solde sera versé à l'issue de la mission après remise des livrables et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour **le lundi 18 mai 2026 – 12 H 00** (dernier délai).



A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé,
- ✓ Le planning de réalisation à réception de la commande,
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine,
- ✓ Descriptif des moyens humains,
- ✓ Une note technique sur les modalités d'exécution de l'étude
- ✓ Un RIB,
- ✓ Le devis détaillé.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-
Forez



Annexes :

Annexe 1 pour les logos à mettre sur le rapport

Le logo du Parc, commanditaire de l'étude :



Le logo des financeurs :



Cofinancé par
l'Union européenne

Le logo de la RNR :



Réserve Naturelle Régionale
LAC DE MALAGUET

